

## PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR AN :

ÉPINAL . . . . . 40 c. 50  
 DÉPARTEMENT . . . . . 41 »  
 FRANCE, le semestre . . . . . 5 50

## ANNONCES

La ligne : { Judiciaires . . . 40 c.  
 Or linaires . . . 20 c.  
 Réclames . . . 25 c.

# LE PEUPLE VOSGIEN,

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT TOUS LES SAMEDIS.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au citoyen A. THÉRY, rédacteur-gérant, à Épinal.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

## JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

On s'abonne hors d'Épinal : — à Rambervillers, chez le citoyen MÉJAT, limonadier ; — à Bruyères, chez le citoyen JACQUOT, huissier ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE ; — à Dampierre, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DEBOIS, brasseur ; — à Gérardmer, chez le citoyen GURY, notaire ; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIS, imprimeur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier ; — à Arceux, chez le citoyen QUILLOT, notaire.

## AVIS IMPORTANT.

Nous prions ceux de nos abonnés du dehors qui n'ont pas encore soldé leur abonnement, de nous en envoyer le prix en un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Ou bien d'en verser le montant entre les mains de nos correspondants.

Plusieurs numéros ne sont pas parvenus à nos abonnés, ces inexactitudes ne peuvent venir que de la poste et même de l'administration du journal.

A l'avenir elles ne se renouvelleront plus.

Épinal, le 3 Janvier 1850.

## Bienfaits de l'année 1849.

L'année qui vient de s'écouler est féconde en enseignements. Au point de vue du bien-être matériel, aucun élément n'a fait défaut. Les récoltes ont été abondantes et de bonne qualité. Peu de sinistres ont été à déplorer, et cependant l'agriculture souffre et se plaint, les denrées ne se vendent pas ou se vendent à vil prix. La richesse des produits a causé la gêne du producteur. Les marchandises entassées dans les magasins par la stagnation des affaires pendant 1848, et par l'encombrement résultant de l'excès de fabrication pendant 1849, se sont forcément écoulées, par les seuls soins de la consommation, la plus urgente et la plus strictement nécessaire. Le vide demandait à être comblé, il ne l'a été qu'en partie. De là les quelques jours de travail qui sont venus apporter un bien faible soulagement aux nombreuses misères créées par un long chômage. Toutefois, ce mouvement ne s'est pas produit dans toutes les industries, celle du bâtiment en particulier, et les mille professions qui en dépendent y sont restées étrangères, et leur malaise n'a fait que s'accroître. Ainsi, cette con-

## FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

## SOUVENIRS DU DERNIER RÈGNE.

Suite (\*).

II.

A peine le trône de Charles X eut-il disparu sous les efforts du peuple, qu'une royauté de finance et de boutique succéda au droit divin. Louis-Philippe, de honteuse mémoire escamotait la victoire de Juillet en se faisant proclamer roi, et prenait pour ministres ses compères, les comédiens de la restauration. Quelques tentatives, il est vrai, avaient été faites immédiatement après la bataille pour faire proclamer la République; mais le peuple ne connaissait pas même le mot, et la bourgeoisie toute-puissante ne voulant ni le mot ni la chose, un trône nouveau fut élevé par elle à son profit momentané, et le duc d'Orléans, de conspirateur qu'il était, devint souverain.

Il n'y avait, en 1830, qu'un nombre excessivement minime de républicains, nombre d'autant plus minime qu'il n'avait pu échapper en quelque sorte que par miracle de la République de 95. C'était pourtant la tradition vivante d'une époque à l'autre; Buonaratti, Voyer d'Argenson, Charles Testé et quelques autres en composaient le noyau, et la grande masse, l'immense majorité des hommes de l'opposition, des hommes qui se mirent à la tête du mouvement n'étaient que des libéraux,

(\*) Voir le numéro du 22 décembre.

finance qui devait renaître après l'élection du 10 décembre, qu'on faisait espérer à la dissolution de la constituante, que la législative devait assurer, cette confiance si intimement liée au maintien de l'ordre, les transports sans jugement, le refus de l'amnistie, les lois les plus répressives, tous les moyens de compression violente, de police inquisitoriale ont été impuissants.

Pour se faire une idée du commerce et de l'industrie dans la capitale, on n'a qu'à consulter le discours prononcé par M. Dervincke, président du tribunal de commerce de la Seine, à l'occasion de l'installation des nouveaux juges. Au 1<sup>er</sup> avril, 1381 faillites étaient déclarées. Du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre, 600 nouvelles faillites sont venues accroître ce nombre déjà si considérable, c'est-à-dire 150 faillites par trimestre, près de deux par jour. Ce sont surtout les petits commerçants qui en ont été les victimes.

A quoi tient cette situation? évidemment à la résistance insensée que les vieux partis ont opposée au développement normal, rigueur de la Révolution; en un mot, à la continuation de la routine gouvernementale. Le pouvoir, toujours effrayé, semble s'agiter dans les hideuses convulsions d'une agonie prochaine. En vain cherche-t-il à défendre contre l'inévitable entraînement de la liberté, les derniers retranchements de l'autorité. Le principe d'autorité semble détruit sans retour; se relèvera-t-il? Le gouvernement aura aidé à lui porter le dernier coup, en le ramenant à sa plus simple expression.

## L'enseignement et les instituteurs.

L'Assemblée législative aura prochainement à s'occuper de deux projets de lois qui intéressent au plus haut degré la société tout entière; nous voulons parler du projet de M. Falloux, sur l'enseignement public, et de celui de M. Parrieu, sur les instituteurs primaires.

Avant d'entrer dans la discussion du fond et dans la critique des détails du premier, nous croyons nécessaire de présenter quelques considérations générales sur l'esprit de parti qui a dicté deux projets qui vont grossir, au nom de la liberté, l'arsenal de compression

des soutiens de transaction, sans principe comme sans indépendance, élevés sous l'empire, dégrossis sous la restauration et parfaitement façonnés au régime monarchique-constitutionnel. Aussi avec quel empressement, avec quelle avidité ne se jetèrent-ils pas sur la curée en salubranques tout étonnés d'un triomphe si éclatant, obtenu par le sang du peuple! Ne leur fallait-il pas l'équivalent de ce qui venait de disparaître, à eux qui n'avaient aucune pensée de réforme, de bien-être général, et bien moins encore d'avenir? Et d'ailleurs que savaient-ils du peuple qui venait de se sacrifier pour eux? C'étaient toujours les hommes de la conquête, de l'exploitation, de la compression. Pour eux donc le peuple était toujours le serf, le prolétaire, l'exploité, la machine à production, la fabrique à budget de quinze cent millions.

Louis-Philippe était là qui, connaissant cette race d'affamés, et qui, bien connu d'elle, lui assura d'abord tous les privilèges, tous les honneurs et toutes les jouissances d'un règne nouveau, les rassura ensuite sur les tendances démocratiques qui ne faisaient encore que poindre, et la rapacité bourgeoise fut proclamée le 7 août dans le ci-devant palais-égalité.

Que restait-il à faire aux citoyens de bonne foi, de bonne volonté, aux républicains, en un mot?

Lutter de toute son énergie contre cette troisième restauration bourbonnienne; car qu'y avait-il de changé, au fond, entre cette dernière et les deux autres? Si ce n'était que la différence d'une branche à l'autre.

Quels moyens employer dans cette lutte?

La parole et la presse, l'association et les armes, au

de M. Napoléon Bonaparte, et d'examiner la situation déplorable que fait le pouvoir aux instituteurs du peuple des campagnes.

M. de Falloux, dont le passé, les actes, les tendances et la chute en ont fait une triste célébrité historique, appartient, chacun le sait, à la réaction blanche. Son œuvre, dont le succès n'est point encore certain, a été saluée par les cris de joie et d'enthousiasme de ce parti qui ne peut vivre que de l'absolutisme religieux et politique. L'église, frémissante d'espérance, touchait au double but qu'elle poursuit depuis plusieurs siècles, l'anéantissement de l'Université qui est pour elle le règne du scepticisme ou du philosophisme, et l'envahissement de l'instruction publique qu'elle regarde comme son monopole particulier. Nous ne nous ferons point un argument de la défiance avec laquelle ce monstrueux projet a été accueilli par tous les esprits généreux et progressifs; la prévention n'est point notre arme. Pour combattre, nous n'avons recours qu'au bon sens, à la loi d'évolution de l'humanité et à notre Constitution que ceux-là mêmes qui l'ont faite, semblent avoir oubliée.

L'Université, que nous combattons dans son organisation vicieuse, mais non dans sa raison d'être, c'est la Société poursuivant elle-même son émancipation intellectuelle, marchant sans entrave dans la voie indéfinie du progrès, et non une caste privilégiée, enfermée dans le cercle étroit de ses dogmes mystiques, et imposant à tous le joug abrutissant de l'immobilisme. L'Université, c'est pour nous la liberté de l'enseignement sous la protection de l'Etat, c'est l'unité de la nation dans son développement intellectuel, c'est l'universalité, la généralisation et l'agrandissement de la science au profit de tous.

Le côté vraiment populaire de l'Université n'a encore été qu'entrevenu. Tous les pouvoirs qui se sont succédé depuis Napoléon, le fondateur de l'Université d'aujourd'hui, ne l'ont regardé que comme moyen de gouvernement et n'ont pas peu, à cause de cela même, contribué à la déconsidérer.

M. de Falloux, l'annihile en disséminant ses forces en quelque sorte, et en y introduisant un élément qui

besoin, contre l'usurpation flagrante des droits du peuple.

Déjà Lyon, la ville des produits de luxe et de la misère, Lyon, la ville aux cent mille bras-mécaniques, avait, quelques mois après Juillet, levé le drapeau de l'insurrection avec cette devise : Vivre en travaillant; ou mourir en combattant. — Premier symptôme du malaise présent et d'une rénovation à venir.

Juin 1832, Saint-Méry. — A quoi tient le défaut de succès de cette bataille héroïque entre une poignée de républicains et une armée commandée par le maréchal Soult en personne?

Je ne l'écrirai pas pour les quelques hommes qui le savent depuis cette époque; je laisse à l'histoire le soin d'apprécier quelle part de responsabilité revient aux hommes dont le concours eut suffi en cette circonstance pour décider la victoire en faveur de la cause populaire, et qui ont manqué à leurs promesses et à leur devoir de démocrate. Je ne fais que de rapides esquisses.

La bataille de juin perdue, on sentit la nécessité de réorganiser le parti, en reliant, par une vaste association, les provinces à la capitale; la Société des Droits de l'Homme fut fondée, Godefroi Cavaignac en devint le président. A côté des Droits de l'Homme et d'accord avec cette société, fut instituée l'affiliation pour les provinces; Guinard la dirigeait.

De Marseille à Épinal, de Perpignan à Lyon un réseau unissait les parties démocratiques de la France. La propagande circulait partout, et par les journaux et par les brochures. A la tribune des députés Voyer d'Argenson élevait la voix en faveur de la liberté, et là produisait

en avait disparu depuis les dernières années du règne de Charles X. La large part qu'il accorde à l'influence du clergé détruit l'essence même de l'Université qui est l'unité et la liberté. Au sein du conseil supérieur, dans la surveillance de l'école communale, dans la collation des brevets de capacité, partout la main du prêtre se fera sentir, et si l'on considère encore que le conseil supérieur, dont tous les membres sont nommés par le ministre, a dans le projet Falloux, une autorité illimitée et sans entraves, on comprendra de quel puissant instrument de despotisme serait armée la caste ou la dynastie dont on prépare le règne.

Et c'est au saint nom de liberté qu'on détruit une des grandes forces de l'Etat, qu'on ouvre toutes grandes aux jésuites les portes du pouvoir et qu'on opprime et avilit les instituteurs laïques!

Cette loi informe, n'organise que le pouvoir hiérarchique et tyrannique de l'enseignement, et nullement la propagation et la vulgarisation de la science, un enseignement nationale et populaire; de plus, l'éducation des filles y est totalement oubliée. Elle est donc incomplète, défectueuse, rétrograde et hostile au progrès. Au mépris même de la Constitution, qui veut (art. 13) la gratuité de l'enseignement, M. de Falloux en repousse l'application avec ces détours jésuitiques qui n'appartiennent qu'aux hommes de son parti.

Ce projet renvoyé au Conseil d'Etat malgré l'opposition des ministres, pour y être examiné, a été renvoyé à la commission de l'Assemblée avec de nombreuses modifications dues à l'esprit universitaire.

Quant au projet de M. Pariou, que nous avons donné dans notre avant-dernier numéro, il dit beaucoup de choses en peu de mots. Ce n'est point une loi organique, c'est une loi de police, c'est l'oppression qui se dévoile sans pudeur et pour les besoins d'une cause justement redoutée. Le but avoué, c'est qu'on veut mettre un frein à la dangereuse propagande des instituteurs républicains. On redoute l'expansion du sentiment démocratique qui pénètre sympathiquement dans toutes les veines du grand corps social, et on fait une guerre à mort à ces sentinelles vigilantes de l'éducation du peuple qui, sortis du sein du peuple même, sont chargés cependant de son émancipation intellectuelle. On ne veut point seulement des instituteurs qui puissent mettre entre les mains des enfants l'instrument de la pensée et de la liberté, on veut des fonctionnaires muets et dociles qui s'arrêtent au seuil de l'idée et en interdisent l'entrée à ceux qu'ils ont menés jusque là.

C'est aux préfets désormais, c'est-à-dire aux pachats de la République honnête et modérée que les instituteurs auront à rendre compte de leur conduite, c'est par eux qu'ils seront nommés et choisis parmi les laïques ou les membres des associations religieuses, c'est-à-dire, parmi ces congrégations dites de frères ignorants. Ainsi c'est la lutte entre les communes et l'autorité préfectorale, c'est la guerre entre la liberté et l'absolutisme. La Constitution dit, art. 9 : *l'enseignement est libre*; il ne le sera plus avec l'adoption du projet de M. Pariou, parce que le préfet juge en souverain et que l'élasticité

au grand jour les premiers éléments de l'idée socialiste.

La royauté bourgeoise s'effraya ou feignit de s'effrayer de ce mouvement démocratique; elle présenta un projet de loi contre les associations. Alors, de tous les points de la France surgirent des protestations contre cette mesure liberticide, mais la loi fut votée par les conservateurs.

Lyon courut aux armes de nouveau plutôt que de renoncer à un droit naturel et social.

Quelques villes imitèrent cet exemple, et la petite ville d'Arbois elle-même, sur l'ordre de M. Dépercy, président des Droits de l'Homme et actuellement préfet des Vosges, s'insurgea et proclama la République.

Paris eut ses journées des 13 et 14 avril 1834.

La protestation à main-armée faite, et la résistance impossible, les arrestations se firent sur une vaste échelle.

Le procès d'avril 1834 commençait.

Les prisons de province et de la capitale regorgeaient de prévenus politiques.

Dire ce qu'il y eut d'infamies commises dans l'instruction de ce procès déferé à la cour des pairs n'entre point dans mon plan; je ne parlerai pas non plus des traitements atroces dont j'ai été l'objet de la part de l'autorité, dans les Vosges, ni de la conduite du parquet d'Epinal à mon égard en cette occurrence, j'attendrai pour ce faire, une occasion ultérieure. On pourra se convaincre alors où étaient le droit, la raison, l'indépendance et l'énergie, et où étaient le despotisme, l'intrigue, le servilisme et la lâcheté. La République, pour laquelle je n'ai cessé de combattre d'une manière active et continue, me faisant aujourd'hui des loisirs, je saurai

de la loi laisse la porte ouverte à l'arbitraire. Le préfet dit : le projet réprimande, suspend et déplace les instituteurs dans les cas prévus par l'art. 23 de la loi du 28 juin 1833. Or, cette loi, dans l'article précité, dit : en cas de négligence habituelle ou de faute grave. De *faute grave*, entendez-vous; qui est juge de la gravité de la faute? Est-ce le conseil municipal? Est-ce le comité d'enseignement? non, c'est le préfet. L'instituteur lit des journaux républicains : *faute grave*. Il assiste aux délibérations des assemblées électorales, il y prend part, *faute grave*. Dans l'intimité, il donne son avis sur les questions politiques, *faute grave*. *Faute grave* dit tout; c'est le *sans dot* de Molière.

Les services rendus, l'estime des concitoyens rien n'arrêtera l'ardeur guerrière de nos préfets. Le pouvoir ne peut plus se soutenir que par la persécution. Là où il aura imposé le silence, il croira voir la paix.

Ainsi c'est encore une loi politique, une loi de compression, et non une œuvre qui émane de l'esprit de la Constitution. C'est l'œuvre d'un pouvoir aux abois, c'est comme il le dit lui-même une mesure de *salut public*.

C'est sur ce terrain que s'engagera prochainement une grande bataille à l'Assemblée législative. Nous la suivrons dans tous ses détails, déjà on prévoit les orages. Le gouvernement voudrait faire voter le projet Pariou avant la loi organique de M. Falloux. Les légitimistes redoutent, non sans quelque raison de donner par là au pouvoir une force qui, se retournant peut-être contre eux, lui permettrait de retirer une loi dont les tendances ont excité à juste titre la défiance du pays. La guerre est dans le camp de la République honnête et modérée, guerre d'intérêt et de passion, où la grandeur nationale est oubliée. Qu'ils luttent donc pour le pouvoir. Mais après?

Un nouveau journal vient de paraître à Paris sous le titre *l'Europe démocratique*, il est rédigé par le citoyen Dupont (de Bussac), nous reproduisons le passage suivant sur la politique extérieure.

Les rois sentent qu'ils ne peuvent conserver longtemps leur pouvoir, si l'esprit démocratique n'est pas vaincu dans son foyer central : la France. Ils veulent se délivrer une fois pour toutes des mortelles inquiétudes que leur donne le peuple français. Cette vieille terre des Gaules est pour le despotisme un volcan plus redoutable encore lorsqu'il est en repos, que lorsqu'il ébranle le monde par l'éruption soudaine d'une idée révolutionnaire! Que recelle en ce moment dans son sein ce terrible cratère? que couve-t-il sous ses cendres? se demandent avec inquiétude les bourreaux de l'Italie, de l'Allemagne, de la Pologne, de la Hongrie. Il faut en finir! ont-ils ajouté.

Il faut en finir. Ces paroles de l'ennemi ont trouvé de l'écho jusque parmi nous : la réaction les a acclamées; elle aussi s'est écriée : « Il faut en finir avec l'esprit démocratique. » C'est comme si elle disait : « Finissons-en avec la France. »

En finir avec l'esprit démocratique a été l'idée qui a fait assassiner la République romaine. Crime affreux,

les mettre à profit dans l'intérêt de la morale politique.

La prévention ne dura pas moins de dix-huit et vingt mois. Tout ce temps se passa à Sainte-Pélagie, à la Force et à la Conciergerie. Les provocations, les tracasseries, les mauvais traitements de toute sorte ne manquent jamais dans les prisons politiques, on le sait.

Nous étions de deux à trois cents entassés dans les trois quartiers de Sainte-Pélagie, sans relation directe d'un quartier avec l'autre que les bâtiments séparaient.

Un soir d'automne 1834, nous promenant dans notre préau du milieu, ou de la détention, nous entendîmes des cris de joie dans le préau du bâtiment neuf où était la principale entrée; bientôt après des ronds succèdent à ces cris, des flammes s'élèvent au-dessus des toits, puis des chants patriotiques frappent nos oreilles.

Nous apprenons qu'un convoi arrivant de la Force ramenait une vingtaine de nos camarades à Sainte-Pélagie, d'où on les avait transférés depuis quelques mois sous prétexte de mutinerie. Ceux des prévenus restés au bâtiment neuf fêtaient ainsi leur retour.

Rien n'est plus contagieux pour des républicains, pour des républicains prisonniers surtout, que la *Marseillaise* et le *Chant du départ*. La *détention* s'empresse d'y répondre : quelques-uns d'entre nous avisent de vieilles paillasses dans un magasin au rez-de-chaussée. Passer les bras à travers les barreaux, en retirer quelques débris, quelques parcelles, les déposer au milieu du préau, y mettre le feu fut l'affaire d'un instant. Le troisième quartier, la *cour de la dette*, imite la *cour du milieu*, et voilà toute la prison en pleine fête.

On était heureux de secouer un moment l'ennui, la torpeur et les tortures de la captivité; une espèce de

commis à l'instigation de la Sainte-Alliance des rois, afin de pouvoir montrer sur la France le même sang qui se voit sur les meurtriers de la Pologne, pour que les Peuples ne croient plus en la France! Dieu merci! il n'en a rien été : les Peuples ont démêlé la vérité du mensonge; ils ont su distinguer entre la France et ses gouvernants.

C'est pour cela que l'absolutisme a répété : « Il faut en finir avec la France. »

La pensée d'une croisade contre la France est née dans le Nord; le triple meurtrier de la Pologne, de la Hongrie, de la Roumanie, Nicolas, est celui qui l'a enfantée; ou plutôt elle est la conséquence naturelle de ce que, la France étant la forteresse de la démocratie et la Russie la citadelle de l'absolutisme, il doit y avoir lutte entre la France et la Russie comme il y a lutte entre la démocratie et l'absolutisme. Nicolas a compris cette vérité; il fait ses préparatifs en conséquence. Il compte moins sur ses armées que sur ses agents qui lui font partout des auxiliaires et lui préparent de faciles victoires. Ses camps ne s'étendent que de la Baltique à la mer Noire, mais ses espions nous environnent; ils sont là où on les soupçonne le moins; ils travaillent l'esprit des populations, ils en faussent l'intelligence.

Il y a en Europe cent millions de Slaves; la Russie en a déjà englouti la première moitié, il lui faut la seconde, elle y travaille depuis longtemps, elle va l'avoir si on n'y prend garde. Or, cette seconde moitié est dans le duché de Posen, en Galicie, en Bohême, en Hongrie, en Croatie, en Turquie; il faut que ces pays soient russes, le czar le veut! Dans toutes ces contrées, des agents russes se font passer auprès des naïfs paysans slaves pour des prophètes envoyés de Dieu. Ils font des prédictions; ils interprètent les événements; ils raniment et surexcitent les haines nationales des Slaves contre leurs dominateurs immédiats; ils montrent dans le czar le père commun de tous les Slaves, l'homme-dieu qui doit les sauver. Ces agents-prophètes ont si bien manœuvré, que, dans le duché de Posen, en Galicie, des Slaves, oubliant qu'ils sont Polonais, se sont écriés : Soyons plutôt Russes que Prussiens, qu'Autrichiens; si bien que la lutte des Magyars a vu les Slaves de la Hongrie indifférents, et ceux de la Croatie et de la Transylvanie hostiles; si bien que les Slaves de la Turquie et de la Croatie invoquent le czar dans leurs prières!

Entre le Danube, les Carpathes, le Dniester et la mer Noire, il y a une population de onze millions d'hommes qui ne sont pas Slaves, mais Roumains; cette population a une grande haine pour la Russie qui déjà en a asservi une partie; restait la Valachie et la Moldavie libres, ou à peu près, sous le protectorat de la Porte. Eh bien! le czar a si bien remué toutes ses populations; ses agents ont tellement intrigué que, depuis quelque temps, les gouvernants de ces provinces étaient acquis à la Russie. Les Valaques se sont soulevés, ont chassé leur prince russe; mais bientôt, malgré la Porte, qui adhérerait à la révolution valaque, les armées russes sont venues violer, en Valachie, l'intégrité de l'empire ottoman, en attendant à la liberté des

courant électrique commençait à s'établir entre les trois quartiers, quand à la nuit, déjà tombée, le commissaire de police Lenoir, escorté du directeur et des guichetiers portant des torches, se présente à nous. On fait cercle autour d'eux, on écoute leurs remontrances, leurs menaces, on leur répond par des quolibets et on leur rit au nez. Ces messieurs veulent se fâcher et faire de la force, quand tout à coup le commissaire se sentant touché par derrière, porte brusquement la main à son dos et en retire un bouchon de paille qu'un vrai gamin de Paris venait de lui attacher au moyen d'une épingle. Le sieur Lenoir, furieux, se retourne et allonge le bras pour saisir le coupable; il s'arrête, hélas! et chancelle comme un homme ivre... un autre gamin venait de donner un immense renforcement à son chapeau et l'avait coiffé jusqu'au menton.

Un fou rire gagna tout le monde, sans en excepter les geôliers qui faisaient d'horribles grimaces, pour éviter de paraître prendre part à une mascarade ou à un charivari contre l'autorité, quelle que ridicule qu'elle se montrât.

Enfin, tant et fit si bien le commissaire de police, devenu plus furieux encore, qu'un de nos plus vigoureux gaillards le prit par les épaules et lui fit repasser piteusement le guichet de notre préau.

Cette scène comique, pour ne pas dire burlesque, était bien loin de nous présager, à nous, le lugubre drame du lendemain, et dans lequel notre ami Guinard a joué un si noble rôle!...

J. M.

(La suite au prochain numéro.)

habitants d'une province turque. Les armées russes sont là, aux bouches du Danube, prêtes à s'élaner sur Constantinople, pour renverser le dernier gouvernement allié de la France.

Il y a en Allemagne un roi de Prusse, un empereur d'Autriche, et beaucoup d'autres rois et princes. La Russie leur a montré la France, en leur disant : « Pas de repos pour vous tant que ce foyer révolutionnaire ne sera pas éteint ! — » Et tous ces princes de l'Allemagne, roi de Prusse et empereur d'Autriche, se sont immédiatement mis aux ordres du czar, prêts à être ses lieutenants, en attendant d'être ses vassaux.

Tels sont les éléments de la coalition formée par le seul souverain digne de ce nom qui soit en Europe ; souverain puissant, car demain, s'il veut, il ajoutera à sa puissance toute celle de ses humbles alliés. En réalité, Nicolas gouverne l'Europe, en attendant qu'elle soit à lui ; à la première occasion, il jettera toutes ses forces sur la France, où la réaction l'attend. La France vaincue, l'Europe sera cosaque ; pour longtemps, l'absolutisme en aura fini avec la démocratie. Voilà quelles sont les espérances du czar et de tous les contre-révolutionnaires.

On le voit, le danger est grand pour la démocratie ; ce danger est d'autant plus grand que les contre-révolutionnaires ne reconnaissent qu'un seul chef : le czar, — n'obéissent qu'à une seule consigne : celle qui leur est envoyée de Saint-Pétersbourg, que ces contre-révolutionnaires soient Slaves ou Allemands, Italiens ou Français. C'est cette unité d'action qui fait la force de la contre-révolution européenne.

Nous connaissons maintenant toute la puissance du despotisme. Où sont les forces que la démocratie peut lui opposer ?

Aucun Peuple n'a triomphé dans cette lutte, commencée en février 1848, qui vient de finir avec la chute de Venise. Plus rien n'est resté de toutes ces armées qui sont sorties des entrailles de la démocratie européenne ! plus rien de tous ces gouvernements nationaux ! plus rien, hormis la France, dernier rempart à demi-démantelé de la démocratie !

Ainsi, à en juger par les signes extérieurs, aucune force organisée en dehors de la France ne peut être opposée aux envahissements du despotisme. Il n'y aurait donc plus qu'à se résigner et à attendre la venue des nouveaux barbares qui doivent établir l'ordre en Europe, car la France seule ne peut rien.

Cela est vrai, si nous ne cherchons que les signes extérieurs ; mais tout change si nous pénétrons plus avant dans les arcanes les plus secrets des Peuples, si nous interrogeons le cœur des nationalités pour savoir si plus rien n'y bat.

Voyons :

Les Roumains ont une haine profonde pour la Russie ; ils sont prêts à se soulever contre son oppression ; ils ne demandent qu'aide et protection.

La Turquie, qui peut leur donner l'une et l'autre, s'efforce de mériter les sympathies et les secours des nations amies ; elle sent que le Russe est pour elle une menace permanente de mort ; et, pour être délivrée de cette menace, elle cherche à accroître ses forces. Elle voudrait mettre entre elle et la Russie les Moldo-Valaques, affranchis et forts ; elle songe à réunir tous ses habitants sous une seule loi, mais la Turquie est faible aussi, et, comme les Roumains, elle a besoin d'aide et de protection.

La Hongrie, trahie et non vaincue, rêve à de nouveaux combats. Le sort de ses héroïques défenseurs, pendus aux potences de l'Autriche, n'inspire à ses enfants que vengeance ; mais seule, la Hongrie ne peut rien.

La Pologne ne peut mourir ; elle s'agite sur son calvaire, et de son sein est sortie l'idée du vrai panslavisme qu'elle oppose aux mensonges de la Russie. L'idée d'une alliance polono-slave combat le panslavisme russe. La Société slave-polonaise, qui a son siège à Posen, explique la vérité aux populations slaves et leur inspire une haine profonde pour le bourreau des Slaves polonais ; mais la Pologne seule ne peut rien non plus.

L'Allemagne est démocratique ; vingt mouvements révolutionnaires accomplis depuis vingt mois, le prouvent. L'Allemagne veut être UNE ET LIBRE ; elle le sera si elle trouve aussi des mains fraternelles pour l'aider dans ses luttes : ses défaites successives lui démontrent assez que seule elle ne peut rien.

L'Italie aspire aussi à l'unité, et Rome, par son martyre, a montré la capitale qui manquait à l'Italie pour être une nation. Les malheurs présents du Peuple italien ont fait disparaître les divisions, causes de tous ses désastres passés ; cependant, isolée, l'Italie ne peut rien.

Ainsi, tous les Peuples tombés songent à venger leur chute ; partout nous retrouvons la même ardeur pour

recommencer le combat ; mais aucune nation ne peut prendre les devants ; celle qui le tenterait serait bientôt écrasée. Tous les Peuples, s'ils étaient unis, vaincraient infailliblement ; leur isolement seul fait leur faiblesse ; qu'ils imitent donc l'exemple que leur donnent leurs oppresseurs ; qu'ils s'unissent, et ils vaincront, car alors ils seront des millions contre des milliers.

S'UNIR ! Ah ! sans doute, tous les Peuples le désirent, maintenant qu'un malheur commun leur a fait comprendre la vanité de certaines prétentions ; mais quel est le Peuple assez fort pour devenir l'initiateur de cette union ? Il a fallu un czar et une Russie pour faire de toutes les nuances de despotisme un seul despotisme réservé à l'Europe ; pour faire de toutes les puissances contre-révolutionnaires une seule puissance, incarnant en elle la contre-révolution. Où est le czar de la démocratie ? où est la Russie des nationalités ?

Ce czar, c'est le Peuple français ; cette Russie, c'est la France.

Il faut que la France oppose à la LIGUE DES ROIS, la LIGUE DES PEUPLES ; il faut qu'elle proclame l'UNION EUROPÉENNE, et qu'elle appelle à prendre part à cette ligue, à devenir membre de cette union, tout Peuple qui veut être libre : l'Europe entière entrerait bientôt dans cette grande confédération.

Il s'agit, pour la France, d'être ou de ne plus être. Seule, elle ne peut vaincre la contre-révolution qui l'étreint en ce moment. Si la France veut en finir avec la réaction, il faut que cette réaction n'espère plus dans le despotisme étranger, et pour cela il faut que ce despotisme ait partout disparu. Il irait donc de l'intérêt de la France d'affranchir les Peuples, s'il n'y avait pas de son devoir.

Respect de la souveraineté des Peuples, voilà la base du vrai droit international. Défense de tout Peuple opprimé, voilà la base de la politique extérieure de la France.

C'est ce nouveau droit, c'est cette nouvelle politique que l'Europe démocratique vient proclamer et défendre ; elle ne doute pas que, dans les luttes qu'elle aura à soutenir pour cette défense, elle ne rallie de nombreux auxiliaires. Ce n'est pas pour un jour que nous avons à combattre ; mais peu d'années s'écouleront avant que les Peuples de l'Europe voient proclamer dans leur premier Congrès l'ACTE D'UNION !

Et maintenant que l'idée de la Sainte-Alliance des Peuples est lancée dans le monde, Dieu fasse qu'elle rencontre sur son chemin beaucoup de nobles cœurs pour l'aimer et la propager, beaucoup de braves prêts à mourir pour elle ; car elle est le salut de tous !...

### Chronique locale.

**Étrennes du PEUPLE VOSGIEN à ses abonnés.**

**ONT VOTÉ POUR QUE L'IMPOT DES BOISSONS SOIT RÉTABLI.**

*(Extrait du Moniteur officiel.)*

**AUBRY (Maurice), HUOT, PERREAU, EBVREL, BUFFET, HOUEL, RAVINEL, RÉVAL.**

**A VOTÉ CONTRE LE RÉTABLISSEMENT DE L'IMPOT.**

Carlos FOREL.

Epinal, 1<sup>er</sup> janvier 1850. — Les officiers, sous-officiers et gardes de l'ex-garde nationale d'Epinal se sont rendus aujourd'hui en grand nombre chez le commandant Gnilgot, pour le complimenter à l'occasion du premier de l'an. Cette visite qui a duré toute la matinée, et dans laquelle le républicanisme ardent de notre milice s'est à plusieurs reprises hautement manifesté, prouvera une fois de plus au préfet Dépercy, l'heureux résultat obtenu par la dissolution de la garde nationale d'Epinal.

Le préfet Dépercy a reçu aussi et dans le même moment les différentes administrations. On nous rapporte que pendant cette visite, il s'est livré à une de ces scènes d'épileptique, dont il a seul l'art et le secret. Cette fois, le *Peuple Vosgien* lui a servi de thème. Nous ne reproduirons pas les expressions de M. Dépercy à notre égard, il est des propos que nous ne relevons pas ; ils tombent à nos pieds. Mais puisque M. Dépercy se prétend calomnié, alors que nous écrivons qu'il était un ardent républicain après 1850, qu'il appartenait à la

société secrète des Droits de l'homme, dont il était président de la section d'Arbois, et qu'il conspirait. Nous reproduirons sans commentaires, l'extrait suivant, que nous avons sous les yeux. Nous citons des pièces officielles, le public appréciera.

« La procédure nous montre la présence et l'action des sociétés républicaines à Arbois, comme dans toutes les villes où éclata l'insurrection ; là aussi nous retrouvons l'affiliation aux sociétés mères de la Capitale. C'est vers la fin de mars 1851, que ces associations furent fondées dans le département du Jura, par l'influence immédiate de l'inculpé d'Epercy. Ce point important résulte d'une lettre de cet inculpé, datée du 21 mars 1853, adressée à l'inculpé Cavaignac, et saisie au bureau du journal *la Tribune*. La Cour se rappelle qu'à cette époque les sociétés républicaines de Paris et de la France ne s'étaient point encore soumises à ce système d'affiliation générale, qui plaça au premier rang celle des Droits de l'homme, et leur imprima à toutes une redoutable unité d'action. Cette lettre, que nous annexons dans son entier à ce réquisitoire, renferme les passages suivants :

« Aujourd'hui, ce n'est pas seulement en mon nom » que je vous écris. J'ai l'honneur de diriger ici une » société patriotique composée, en y comprenant les » associés de tout le département, d'environ six cents » citoyens. Elle prit naissance vers la fin de mars 1851, » aussitôt après que nous eûmes connaissance de celle » qui se formait dans le département de la Moselle. J'ai » consacré tous mes soins à la maintenir et à lui suggé- » rer l'esprit qui a toujours dirigé celle à laquelle vous » appartenez ; je crois y avoir réussi. Aujourd'hui il n'y » a pas un membre de notre association, qui ne se pro- » clame un ardent républicain. Dans nos réunions en » assemblée générale, qui ont lieu environ tous les cinq » mois, je suis obligé de donner à penser que le Comité » est en relations régulières avec d'autres sociétés comme » la nôtre, afin de prévenir le découragement qui ré- » sulterait chez quelques-uns de la connaissance qu'ils » auraient de notre isolement.

« Et ici je vous avouerai que j'ai blâmé la société des » Amis (du peuple) de rester ainsi isolée elle-même, et » de ne pas chercher à se fortifier de nombreuses affilia- » tions puisées dans la province ; l'union fait la force. » Votre société exercerait encore plus d'influence, et » tendrait à s'accroître de plus en plus, à mesure qu'on » la saurait plus nombreuse. La société *Aide-toi* l'a bien » compris ; elle s'est étendue sur tout le territoire et » peut, de cette manière, diriger ce grand mouvement » moral qui agite la France, détruit la confiance dans » la stabilité de l'ordre de choses actuel, et prépare » l'établissement d'un régime nouveau. Pourquoi la so- » ciété des Amis du peuple n'en ferait-elle pas autant ? » Dans notre première révolution, le club des Jacobins » négligeait-il de se rattacher les clubs de la province, » fiers à leur tour de former un même corps avec celui » de la Capitale ? Je m'adresse donc à votre patriotisme » citoyen, et vous prie de vouloir bien proposer l'affilia- » tion de notre société à la vôtre, que nous regarderons » comme la société mère. »

C'est sur cet inculpé, aujourd'hui en fuite, que doit peser en grande partie la responsabilité des graves désordres qui éclatèrent à Arbois au mois d'avril 1854. Républicain exalté, il organisa, dès le mois de mars 1851, un club qui, sous le nom de *Association nationale du Jura pour l'indépendance de la patrie et la liberté des citoyens*, engagea, dès sa naissance, contre le Gouvernement, un système d'attaque dont la violence ne fit que croître, jusqu'à ce qu'elle se traduisit en guerre ouverte et à main armée.

D'Epercy était l'âme de l'association du Jura. Dès qu'il l'eut constituée, il écrivit à plusieurs reprises aux chefs de la société des Amis du peuple, plus tard à ceux de la société des Droits de l'homme, et leur demanda, avec instance, d'être affilié à la société mère avec les hommes dont il était le chef. Pour faire apprécier la valeur du secours qu'on pourrait tirer de cette affiliation, il donna les renseignements les plus détaillés sur le nombre d'hommes dont se composait la société créée par lui, et sur ses nombreuses ramifications dans le Jura. Il exposa quels étaient les principes politiques qui la dirigeaient, et dit quel était son esprit, son but, ses moyens.

Son esprit, c'était le républicanisme. A cet égard il ne saurait exister aucun doute : dans divers écrits de d'Epercy, dans un grand nombre de lettres adressées au journal *la Tribune*, dans son ouvrage intitulé : *Précis de droit politique*, sont développées les théories républicaines professées par lui et ses adhérents. Son but était le renversement du Gouvernement royal et l'établissement de la République. A cet égard encore, on reste convaincu en lisant la correspondance et les ouvrages de d'Epercy, et surtout les discours prononcés par lui

plusieurs fois dans les réunions de l'association du Jura. Ses moyens enfin, c'était, tant qu'il ne pouvait en être autrement, une *propagande activement servie par la presse*, et, quand le jour viendrait enfin, *l'insurrection*.

« Le Gouvernement, dit-il dans un discours prononcé le 24 mars 1855, est contre-révolutionnaire : c'est désormais un fait incontestable. Ainsi nous voilà constitués vis-à-vis de lui en un état d'opposition qui doit être *radicale, implacable, éternelle. Radicale* : quoi de plus opposé en effet que des hommes qui marchent dans un sens contraire et qui tendent à s'éloigner indéfiniment ? *Implacable* : car à quoi nous serviraient des transactions, sinon à nous affaiblir, à nous suicider en nous abandonnant sottement à des fourbes ? *Eternelle* : car les intérêts de notre révolution ayant été trahis par ceux à qui le peuple victorieux les avait confiés, il est devenu impossible que ces mêmes hommes rompent brusquement avec le passé, changent de langage, de sentiments, de caractère. »

« *Nous voulons*, » dit-il dans une lettre écrite à la même époque à un des chefs de la société des Droits de l'homme, « *nous voulons, nous n'en faisons mystère à personne, l'application franche des principes républicains dans leur intégrité.* »

« Nous pourrions, si nous voulions multiplier ces citations, rendre plus nombreuses, mais non plus claires, les preuves du but et de l'esprit de l'association du Jura et de son chef.

« A la suite de la loi contre les associations, la société d'Arbois, par l'organe de d'Epercy, avait protesté contre cette loi et manifesté l'intention de lui désobéir. Dès cette époque, elle se mit en mesure de résister s'il le fallait, et c'est ici que se placent les actes commis pour préparer l'exécution du complot formé dans le sein de l'association. Des munitions furent confectionnées ; « de la poudre, dit un témoin, fut apportée de Suisse ; des balles furent fondues, chacun des sociétaires en fut pourvu et se tint prêt à tout événement. »

On nous écrit de *Corcieux* :

« La trop fameuse circulaire d'Haupould commence à porter ses fruits partout. Corcieux vient d'avoir sa saisie de par les gendarmes d'une brigade voisine. Autrefois rien ne nous étonnait de la part de MM. les gens du *roi*, aujourd'hui rien ne doit nous étonner de la part de MM. les gens.... *du président*. Malgré cela, nous devons dire que le zèle de ces pauvres gendarmes a dû être bien chaudement stimulé pour qu'ils aient eu le courage de faire une saisie aussi puérile que celle qui a été pratiquée hier dans notre paisible localité. Après avoir fouillé dans tous les coins et recoins de la table d'un pauvre déballeur qui, sans doute leur avait été désigné comme un distributeur de *publications incendiaires*, (*sic*) ils ont mis la main sur un almanach intitulé : *Républicain*. Cela, sans l'avoir préalablement examiné, parce qu'il était revêtu d'une enveloppe rouge : ajoutons que la couleur rouge était un signe suffisant d'anarchie que l'autorité n'entendait tolérer en aucune manière. *Gare alors aux rubans des décorations et des robes des conseillers de haute-cour et à tant d'autres choses.*

« Nous passerions facilement sur la couleur si l'esprit de la publication s'en était senti, mais non, loin de là, car l'almanach qui a donné lieu à cette ridicule saisie et dont nous avons un exemplaire sous les yeux, ne renferme que des articles et des appréciations qui ne seraient rejetés ni par l'*Ami du Peuple*, ni par l'*Espérance* de Nancy et autres officines politiques de ce genre.

« Nous avons entendu plus d'un frémissement, plus d'une malédiction sortir de la poitrine des spectateurs de cette scène *sans nom* ; et sans les conseils des plus prudents, mais non des moins énergiques, plus d'une voix se serait fait entendre pour protester contre un acte qui serait odieux si, avant tout, il n'était ridicule ; espèrent-ils, les gens du pouvoir, parvenir par de tels moyens à intimider les populations ? Non, ils se trompent étrangement ! Ils ne peuvent au contraire plaider plus avantageusement la cause de leurs adversaires. Aux élections du 13 mai, la liste blanche a eu dans le canton de Corcieux le sixième des voix exprimées, aujourd'hui elle n'en aurait pas le douzième. »

A. Q.

On nous écrit de *Neufchâteau*, 5 janvier :

Croiriez-vous que maître Guizot et son système est déjà si bien réhabilité, qu'il n'est plus permis de dire ce que l'on criait en 1847 : à bas Guizot !

Des chanteurs en notre ville se sont permis (d'après l'autorisation que nous transcrivons plus bas) de chanter dans les cafés, des chansons bouffonnes d'abord, puis sur l'invitation d'un nombreux auditoire, quelques chansons patriotiques, dont tous, jeunes et vieux, nous répétions les refrains ; mais le mot : à bas Guizot ?

ayant été prononcé, la police se crut obligée d'intervenir et de déclarer qu'elle permet de chanter des gaudrioles, mais qu'à la première chanson politique, plus de pain pour ces artistes à Neufchâteau, elle leur retire la permission d'y gagner leur vie.

Mauvais système, monsieur le commissaire, que de toujours en vouloir faire plus que l'ordonnance ne porte, ayez donc plus de tact, ne vous mettez pas tant et si souvent en évidence, on peut douter que cela vous réussisse.

Ici encore, la police a compté sans ses hôtes, depuis ce jour, c'est à qui de nous entonnera un glorieux refrain, nous faisons la quête nous-mêmes et nous la remettons à ceux qui ne peuvent chanter, voilà tout, mais on n'en chante que plus fort et plus souvent.

« (N° \*\*\*). Permis à MM. X... et X... (nous taisons les noms pour ne pas nuire peut-être à ces deux citoyens), profession de musiciens, âgés de ..... de faire de la musique et de chanter au café même, des chansons non PATRIOTIQUES.

• Valable jusqu'à onze heures du soir de ce jour.

• Vesoul, 15 décembre 1849.

• Le Maire, ROLLAN. »

L'arbitrage proposé par le docteur Pierre, dans son différent médical avec le docteur Haxo n'ayant pas eu de suite, cette affaire doit être considérée comme terminée. (Communiqué).

### Chronique parlementaire.

M. le général de Granmont a déposé une proposition tendant à soumettre les officiers et soldats qui font partie de la légion étrangère, pour la discipline et l'avancement, aux lois qui régissent l'armée française, et à remplacer sur-le-champ par des officiers français, les officiers servant dans cette légion, au titre étranger. La commission d'initiative parlementaire propose de prendre cette proposition en considération.

La 5<sup>e</sup> commission parlementaire propose de prendre en considération, une proposition de M. Ladoucette, relative à l'organisation des chambres consultatives d'agriculture, du conseil général d'agriculture et du conseil supérieur.

Une proposition de M. Loiset a été distribuée aujourd'hui. Elle est relative aux indemnités à accorder à l'agriculture, pour cause de sinistres, pertes de récoltes résultant de la grêle, des ouragans, du feu du ciel, des inondations et en général, de l'intempérie anormale des saisons ou de la force des éléments et les pertes dues aux effets de l'épizootie, des maladies diverses et autres causes de force majeure, qui frappent sur les bestiaux employés et entretenus par l'agriculture.

Pour subvenir à cette indemnité, 55 centimes spéciaux seraient prélevés sur le principal de l'impôt de toutes les terres cultivées et pour les bestiaux, 1 1/2 p. 0/0 de leur valeur estimative serait perçu. Cette cotisation serait recouvrée dans la forme des impôts ordinaires.

### Assemblée législative.

Séance du 31 décembre 1849.

La plus grande incertitude a régné sur le résultat de la discussion qui s'est ouverte le 30 décembre dernier sur les affaires de la Plata. La majorité semblait se partager ; quelques membres de la droite exprimaient hautement leur opinion. De deux choses l'une, ou il faut abandonner nos compatriotes de la République argentine à leurs propres forces, ou il faut intervenir, mais intervenir généreusement ; si l'on se décide à une expédition, il faut que cette expédition soit la dernière, il faut que force reste au drapeau de la France, respect à ses traités. Enfin, M. de la Hitte, ministre des affaires étrangères, a dû prendre la parole, mais il a eu garde d'aller même aussi loin que la commission, il s'est tenu dans les bornes où s'était toujours confiné le ministère Guizot. L'action ! mais l'action diplomatique comme l'avait compris M. Thiers lui-même dans son ministère du premier mars, et M. Mackau son agent.

Est-ce bien là le rôle où la France doit s'arrêter ? l'action, c'est-à-dire un envoi insuffisant de quelques bataillons ! n'avons nous donc pas épuisé toutes les humiliations ? Dans cette malheureuse affaire, n'y a-t-il pas eu assez de sang français répandu inutilement ? Mais aussi cette majorité incohérente est-elle capable de prendre une grande résolution ? nous ne l'avons pas pensé et le résultat nous a donné raison. Après une discussion qui a duré plusieurs séances, l'Assemblée, à la majorité d'une voix, a voté l'amendement suivant de M. de Ranée : « un crédit de huit millions est ouvert au ministère de la guerre et au ministère de la marine pour appuyer par les armes, au besoin, les démonstrations

de la République française, vis-à-vis la République argentine. »

Quelque minime que soit ce résultat, c'est un échec significatif pour le ministère.

Séance du 2 janvier 1850.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AÎNÉ.

La séance est ouverte à deux heures un quart. Le procès-verbal est lu et adopté.

Le président procède immédiatement après cette lecture au tirage au sort des bureaux.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi d'intérêt local. Ce projet est adopté.

L'assemblée passe à la discussion du projet de loi relatif à la modification de l'art. 472 du code d'instruction criminelle.

La commission propose la rédaction suivante :

L'art. 472 du code d'instruction criminelle est modifié ainsi qu'il suit : Extrait du jugement des condamnations sera, dans les huit jours de la prononciation, à la diligence du procureur-général ou de son substitut, inséré dans l'un des journaux du département du dernier domicile du condamné ;

Il sera affiché en outre 1° à la porte de ce dernier domicile ; 2° de la maison commune du chef-lieu d'arrondissement où le crime a été commis ; 3° du prétoire de la cour d'assises.

Trois heures, la séance continue.

### Intérieur.

M. Carlier, préfet de police, a retiré à un commissionnaire sa médaille, parce qu'il était socialiste, c'est-à-dire républicain. Un si bel exemple ne peut être perdu. Nous apprenons que trois employés du musée du Louvre viennent d'être renvoyés à cause de leurs opinions républicaines. Le renvoi de ces trois ouvriers a été le premier acte de M. Neuwekerke, successeur de M. Jeanron, à la direction des beaux-arts.

Le Rédacteur Gérant, A. THÉLIN.

### ANNONCES.

## VENTE

PAR SUITE

### de Cessation de commerce.

M. CLAUDE-VALENTIN, marchand de vins à *Bruyères*, voulant cesser son commerce immédiatement, cédera, soit en gros, soit en détail, et au besoin au-dessous du cours, le matériel de son établissement, et tous ses vins consistant en :

Bourgogne de Volney, de Pomard et de Beaune, etc., 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> choix, et en qualité ordinaire.

46 de Lorraine et de Bar-sur-Aube,

Et autres spiritueux.

Le tout formant une quantité d'environ 1,000 hectolitres.

Cette vente devra être terminée pour le 20 mars prochain.

Nota. Ce serait une belle occasion pour un jeune homme qui voudrait s'établir marchand de vin en gros. S'adresser (*franco*) audit M. Claude.

A VENDRE, POUR CAUSE DE DÉPART.

## LE CAFÉ

DE LA

RENAISSANCE DE LA RÉPUBLIQUE,

à Metz, département de la Moselle.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, ou au propriétaire, rue Tête-d'Or, 27, à Metz.

## A LOUER

pour entrer en jouissance au 23 avril prochain.

UN MOULIN à deux tournants, système anglais, une ribe, une scierie et propriétés en dépendant, situés à Saint-Maurice, canton de Ramonchamp, arrondissement de Remiremont, département des Vosges, sur la route nationale de Nancy à Bâle.

S'adresser, pour traiter, à M. François Grandclaude, fabricant à Saint-Maurice.

Remiremont, Imp. et Lith. Mougin.